

Prendre un enfant en parrainage, c'est l'aider à grandir :

C'est lui permettre de recevoir au moins un repas quotidien.

C'est lui permettre de recevoir des soins.

C'est lui donner la chance d'être scolarisé et d'avoir un métier pour construire son avenir dans son pays.

C'est l'aider à devenir autonome.



Le parrainage est le signe concret de partage entre eux, les plus démunis, et nous !

## ENFANCE ET PARTAGE HAUTE-PICARDIE

### Une Idée

⇒ L'enfant est irremplaçable : où et quel qu'il soit, il a le droit à une vie digne !

### Un objectif

⇒ Sauver l'enfant le plus défavorisé par une aide directe en tenant compte de son cadre de vie !

### Un combat

⇒ permanent contre l'indifférence et l'égoïsme.

### Une équipe

⇒ de volontaires, tous BENEVOLES, hors des préoccupations politiques, religieuses, ou philosophiques, dans le respect des convictions de chacun.



Le rire d'un enfant, quelle récompense !



13/15, rue Quenescourt  
02100 SAINT-QUENTIN  
☎: 03.23.62.71.91 (répondeur)

Association d'Aide Humanitaire à but non lucratif régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-Préfecture de Saint-Quentin le 1/03/79 (J.O. du 17/03/79)  
N°Siret : 338 375 909 00032

Enfance et Partage  
Haute - Picardie



**Parrainer un  
enfant du bout  
du monde,**

**Vous y songez ?**



**Nourrir, Soigner, Éduquer**

**L'enfant est un être unique !  
De son enfance dépend son avenir !**

Aidons-le à se construire sur des bases solides !

Deux façons de l'aider :

- 1.) par LE PARRAINAGE INDIVIDUEL:  
ETHIOPIE - HAÏTI - LIBAN

Le principe :

Une personne s'engage à verser chaque mois 25 euros pour soutenir, aider un enfant à grandir, et lui



permettre de recevoir : Nourriture, Soins, Éducation

Le parrain recevra des nouvelles de l'enfant au moins une fois par an souvent par l'intermédiaire de la personne responsable sur place.

L'argent est versé chaque trimestre aux responsables

qui le remettent ensuite aux familles, tout en contrôlant l'état de santé de l'enfant, son alimentation, et le suivi



scolaire.

L'enfant parrainé bénéficie donc de bien meilleures conditions de vie que l'enfant qui n'a pas la chance d'avoir un parrain !

Comment et quels enfants se voient attribuer un Parrain ?

Nous faisons confiance à nos intermédiaires sur place qui



connaissent la situation sociale et financière de la famille et nous propose un enfant. Cette aide rejaille inmanquablement sur toute sa famille.

Le parrainage s'arrête lorsque l'enfant devenu grand n'a plus besoin d'être aidé et qu'il devient autonome ou lorsque la famille obtenant de meilleures conditions de vie peut subvenir à ses besoins.

Le parrainage permet à l'enfant de rester dans sa famille, dans son pays !

- 2. ) par UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT D'UN CENTRE D'ACCUEIL  
INDE — PEROU - ETHIOPIE

Vous contribuez aux frais de fonctionnement d'une structure : école, orphelinat, centre nutritionnel, jardin d'enfants.

Ces centres accueillent et dispensent à un maximum d'enfants, dans le respect de leur culture et de leur environnement: protection, soins, nourriture, éducation pour leur donner un avenir.

Nous vous en donnons régulièrement des nouvelles. Cette formule répond à un souci d'équité et d'égalité envers chaque enfant.

**Bulletin réponse**

**Je parraine un enfant, je lui donne sa chance**

- en parrainage individuel :
  - ETHIOPIE (25 à 30€ / mois)
  - HAÏTI (25 à 30€ / mois)
- en centre d'accueil : (versements libres)
  - INDE
  - PEROU
  - LIBAN
  - ETHIOPIE
- Ci-joint mon premier versement de .....€ et m'engage à vous virer chaque mois la somme de .....€
- Je vous fais un don de .....€.
- J'aimerais recevoir la réponse à la question ci-dessous :

NOM, Prénom

Adresse

Téléphone

**Enfance et Partage  
Haute - Picardie**



13/15, rue Quenescourt  
02100 SAINT-QUENTIN  
Tél. 03.23.62.71.91  
WWW.enfance-et-partage-haute-picardie.fr

*N.B. Votre versement est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66% dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. Un reçu vous sera adressé pour être joint à votre déclaration de revenus selon dispositions en vigueur.*